

Programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE) – 2017-2018

Document à l'intention des candidats

Introduction

Le *Fonds québécois de la recherche sur la nature et la technologie* (FRQNT) a été mandaté par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) afin d'administrer le Programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE). Ces bourses s'adressent aux étudiants et chercheurs étrangers issus de tous les secteurs de recherche, **présélectionnés par un établissement universitaire québécois**, qui désirent entreprendre ou poursuivre des études ou des activités de recherche **au Québec**.

- les bourses de doctorat en recherche – volets **DE, DS, V1, 1B, 1I, 1W**
- les bourses de stage postdoctoral – volets **V2, 2B, 2I**
- les bourses de court séjour de recherche (**option A**) ou de perfectionnement (**option B**) – volets **V3, 3B, 3I, 3W**

Pour la période d'admissibilité en cours, l'Université de Montréal peut proposer un **maximum de 24 candidatures**, réparties comme suit :

- Programme du MEESR :
 - Bourses pour tous les pays, **volet général** (V1, V2, V3) : quatre candidatures par volet, pour un total de 12 candidatures;
 - Bourses Québec-Brésil (1B, 2B, 3B) : une candidature par volet, pour un total de 3 candidatures;
 - Bourses Québec-Inde (1I, 2I, 3I) : une candidature par volet, pour un total de 3 candidatures;
 - Bourses Québec-Wallonie (1W, 3W) : une candidature pour chacun des deux volets, pour un total de 2 candidatures.
- Programme de bourses de doctorat du FRQNT (DE) : 2 candidatures
- Programme de bourses de doctorat du FRQSC (DS) : 2 candidatures

NOTES :

1. L'Université peut présenter **un candidat à la fois** au volet général et aux bourses réservées Québec Brésil-Inde-Wallonie.
2. Les candidats intéressés par les programmes de bourses Québec-Chine et Québec-Mexique doivent contacter directement les responsables de la présélection – Chine, Mexique http://www.frqnt.gouv.qc.ca/documents/10179/670972/Liste+des+responsables+Inde-Chine-Mexique_2017.pdf/a5f47751-b49c-4d89-bdd0-bb20afbe6002

Description des programmes, conditions d'admissibilité et règlements

La description complète des programmes, les conditions d'admissibilité et les règlements n'ont pas encore été mis à jour sur les sites web des organismes. Vous y trouverez donc les informations du concours de l'année passée.

Programmes du MEESR : Bourses de doctorat (volets VI, 1B, 1I, 1W), **de stage postdoctoral** (volets V2, 2B, 2I), **de court séjour de recherche ou de perfectionnement** (volets V3, 3B, 3I, 3W)

Fr : <http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourses-d-excellence-pour-etudiants-etrangers-pbeee--4rcxccmh1466442238395>

Ang : <http://www.frqnt.gouv.qc.ca/en/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse?id=4rcxccmh1466442238395>

Programme de bourses de doctorat pour étudiants étrangers du FRQNT et FRQSC (volets DE et DS)

La description complète des programmes, les conditions d'admissibilité et les règlements n'ont pas encore été mis à jour sur les sites web des organismes. Vous y trouverez donc les informations du concours de l'année passée.

DE

Fr : <http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse?id=hbby6akk1467121817072>

Ang : <http://www.frqnt.gouv.qc.ca/en/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse?id=hbby6akk1467121817072>

DS

Fr : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses-et-subventions/concours-antérieurs/bourse/bourses-de-doctorat-en-recherche-pour-etudiants-etrangers-uj09oqh1435855849754>

Ang : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/en/bourses-et-subventions/concours-antérieurs/bourse?id=uj09oqh1435855849754>

Un **résumé** des conditions d'admissibilité, d'octroi et de certains règlements est placé en **pages 6 et 7** du présent document.

Poser sa candidature

Étape 1 : communiquer avec l'unité

- La personne intéressée à postuler à l'une de ces bourses établit un contact avec une unité (**département, école, centre, laboratoire**) qui l'accueillera en 2017-2018.
- Le dossier de candidature est déposé à l'unité avant la date limite fixée par celle-ci. Nous vous prions de vous informer **auprès de l'unité** pour connaître sa date butoir de réception des dossiers.

Étape 2 : remplir une demande

- Avant de poser sa candidature, la personne intéressée s'assure de son admissibilité au programme tel que décrit dans les documents officiels (liens hypertextes ci-haut).

À l'étape de présélection institutionnelle, le **dossier de candidature** (un seul fichier PDF) contient **dans l'ordre** les pièces suivantes :

- La **page de présentation** du candidat ci-incluse (page 5) **remplie** et placée en couverture de chaque dossier;
- Une photocopie de la page d'identification d'un passeport valide du pays d'origine OU tout document officiel permettant d'établir la citoyenneté;
- Une note de la part du **directeur** de l'unité, sur **papier en-tête**, confirmant que les conditions d'admissibilité soient respectées;
- La justification de la candidature (une page maximum), par le **professeur qui parraine** le candidat, sur **papier en-tête** de l'unité, en tenant compte des critères d'évaluation suivants :
 - l'excellence du dossier universitaire;
 - l'aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, l'expérience pertinente en recherche;
 - la qualité et l'intérêt scientifique du projet et du milieu de recherche proposés, et s'il y a lieu, la portée socio-économique du projet de recherche;
 - l'implication sociale, le leadership et les habiletés de communication.
- Une lettre d'intention du candidat (une page maximum);
- Un CV **abrégé** (2-3 p.) décrivant le statut académique actuel et les publications, le cas échéant;
- Les photocopies des relevés de notes et des diplômes de toutes les études universitaires effectuées, complétées ou non organisées par ordre chronologique (du plus récent au plus ancien).
- Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que le dossier déposé soit complet.
- **Aucune** candidature ne sera acceptée *a posteriori* si le comité interne de la FESP rejette une candidature soumise par une unité en raison de son inadmissibilité.

Étape 3: présélection par l'unité

- Chaque unité procède à une présélection des candidatures reçues (en cours d'été) pour n'en recommander qu'une seule par volet à la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) au plus tard le **vendredi 26 août 2016**.

Étape 4 : présélection par la FESP

- Un comité interne de la FESP évalue* les dossiers recommandés par les unités et transmet à l'organisme les noms des candidats retenus.
- La FESP avise par courriel chaque candidat recommandé par les unités, **au début du mois d'octobre**, si son dossier a été retenu ou non à cette dernière étape institutionnelle.

*L'évaluation des dossiers sera effectuée sur la base des critères d'évaluation proposés par l'organisme, soit :

- l'excellence du dossier universitaire;
- l'aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, l'expérience pertinente en recherche;

- la qualité et l'intérêt scientifique du projet et du milieu de recherche proposés et, s'il y a lieu, la portée socio-économique du projet de recherche;
- l'implication sociale, le leadership et les habiletés de communication.

Étape 5 : sélection par l'organisme (participation officielle)

- En octobre, le FRQNT invitera les candidats présentés par l'Université de Montréal à postuler officiellement à la bourse. Les candidats auront jusqu'au 1^{er} novembre 2016 pour compléter leur dossier et le transmettre à l'organisme par voie électronique.

L'annonce des résultats se fera vers la fin du mois de mars 2017.

Pour toute information supplémentaire sur la marche à suivre pour poser votre candidature, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Léa Ledoux, bureau des bourses de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, el.ledoux@umontreal.ca, (514) 343-6111, poste 1546.

Page présentation de la candidature PBEEE – 2017-2018

Veillez cocher pour quel programme et volet (s'il y a lieu) la candidature est présentée

Programme de bourses de doctorat pour étudiants étrangers du FRQNT(DE) <input type="checkbox"/>				
Programme de bourses de doctorat pour étudiants étrangers du FRQSC (DS) <input type="checkbox"/>				
Programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers du MEESR (PBEEE) – cochez le volet approprié				
<i>Bourse générale (tous pays)</i>	Doctorat (V1) <input type="checkbox"/>	Post doctorat (V2) <input type="checkbox"/>	Séjour/ Perfec. (V3) <input type="checkbox"/>	
<i>Bourses spécifiques</i>	Québec-Brésil (1B) <input type="checkbox"/>	Québec-Brésil (2B) <input type="checkbox"/>	Québec-Brésil (3B) <input type="checkbox"/>	
	Québec-Inde (1I) <input type="checkbox"/>	Québec-Inde (2I) <input type="checkbox"/>	Québec-Inde (3I) <input type="checkbox"/>	
	Québec-Wallonie (1W) <input type="checkbox"/>		Québec-Wallonie (3W) <input type="checkbox"/>	

Identification du candidat

DATE DE NAISSANCE : _____

Monsieur

Madame

NOM : _____ PRÉNOM : _____

DERNIÈRE UNIVERSITÉ FRÉQUENTÉE DANS LE PAYS D'ORIGINE : _____

Adresse de correspondance

Au pays d'origine : **OBLIGATOIRE**

Au Québec (le cas échéant)

Téléphone : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Code permanent (si disponible) : _____ Matricule : _____

Programme d'études : _____

Superviseur à l'Université de Montréal

Nom de l'UNITÉ : _____

Nom, prénom : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Directeur de l'unité

Nom, prénom : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Résumé

Cette section présente un résumé des conditions d'admissibilité, d'octroi et règlements régissant le PBEEE du MEESR. Pour les informations complètes, référez-vous aux documents officiels (lien hypertexte en page 2).

Conditions d'admissibilité

Les candidats présélectionnés par l'Université doivent satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité **à la date de fermeture du concours**, le 1^{er} novembre 2016. De plus, ils peuvent présenter qu'une seule demande par année à l'un ou l'autre des différents volets du concours et ils ne sont pas admissibles s'ils ont déjà obtenu une bourse du Programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers (PBEEE).

- **Bourses de doctorat en recherche (DE, V1, 1B, 1I, 1W)**
La période d'admissibilité correspond aux **9 premiers trimestres d'études de 3^e cycle** (doctorat). Toutes les sessions de doctorat complétées avant l'entrée en vigueur de la bourse (correspondant au premier paiement), qu'elles aient été financées ou non, sont soustraites de la période d'admissibilité. Les trimestres sans inscription ou effectués à temps partiel seront pris en compte si des attestations du bureau du registraire sont jointes au dossier de candidature.
- **Bourses de doctorat en recherche (DS)**
La période d'admissibilité correspond aux **15 premiers trimestres d'études de 3^e cycle** (doctorat). Tous les trimestres de doctorat comptabilisés avant l'entrée en vigueur de la bourse serviront au calcul de la période d'admissibilité. À l'intérieur de sa période d'admissibilité, un candidat peut recevoir un **maximum de neuf sessions de financement**. Les trimestres sans inscription ou effectués à temps partiel seront pris en compte si des attestations du bureau du registraire sont jointes au dossier de candidature.
- **Bourses de stage postdoctoral (V2, 2B, 2I)**
Ces bourses s'adressent aux chercheurs qui ont obtenu leur doctorat depuis au plus deux ans inclusivement à la date de fermeture du concours ou qui auront déposé leur thèse de doctorat au plus tard le 15 janvier 2017, date limite pour commencer à utiliser la bourse.

*De plus, « la recherche postdoctorale doit se faire **dans un autre établissement** que celui qui a décerné le doctorat. Les directeurs et codirecteurs d'études de doctorat **ne peuvent pas** agir comme superviseur du stage postdoctoral, même s'ils ont changé d'établissement ».*
- **Bourses de court séjour de recherche ou de perfectionnement (V3, 3B, 3I, 3W)**
Ces bourses s'adressent aux étudiants de niveau technique et universitaire (**option A**) et aux chercheurs ayant complété un doctorat depuis au plus cinq ans à la date de fermeture du concours (**option B**).

La période visée par cette bourse ne doit pas excéder quatre mois mais peut y être inférieure.

*De plus, « le séjour doit se faire **dans un autre établissement** que celui où l'étudiant est inscrit au moment du dépôt de la demande ».*

Valeur des bourses

- **Bourses de doctorat en recherche du FRQNT et FRQSC (DE, DS)**
20 000 \$ par année pour une durée maximale de trois ans (9 trimestres), non renouvelable.
- **Bourses de doctorat en recherche du MEESR (V1, 1B, 1I, 1W)**
25 000 \$ par année pour une durée de trois ans (9 trimestres), avec la possibilité d'une prolongation maximum de 12 mois (allocation mensuelle de 1 000 \$).
- **Bourses de stage postdoctoral du MEESR (V2, 2B, 2I)**
35 000 \$ pour une période maximale d'une année, non renouvelable.
- **Bourses de court séjour de recherche ou de perfectionnement du MEESR (V3, 3B, 3I, 3W)**
3 000 \$ par mois pour une période maximale de quatre mois, non renouvelable.

De plus, le MEESR offrira aux boursiers du programme PBEEE :

- l'exemption des frais de scolarité majorés applicables aux étudiants étrangers;
- la couverture d'assurance maladie offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Restrictions pour les programmes d'études

- Les candidats ne peuvent pas utiliser leur bourse pour faire des **études préparatoires**.
- Les candidats engagés dans un programme de **cotutelle** ne sont pas admissibles sauf pour le volet DS.
- Les étudiants déjà inscrits à un programme d'études ne sont pas admissibles, à l'exclusion de ceux qui postulent pour une bourse de **doctorat** (volets V1, 1B, 1I, 1W).

Citoyenneté et résidence

Les candidats ne doivent pas être citoyens canadiens ni résidents permanents du Canada au sens de la *Loi sur l'immigration de 1976* (L.R. 1985, c: *le résident permanent a obtenu le droit d'établissement au Canada sans avoir acquis la citoyenneté canadienne*) et ne doivent pas avoir entrepris de démarche pour obtenir la citoyenneté canadienne.

IMPORTANT : le boursier qui souhaite modifier son statut au Canada doit immédiatement aviser la personne responsable du programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers de la FESP. De plus, un boursier qui dépose une demande de modification de son statut (demande de résidence permanente) en vertu des lois canadiennes de l'immigration **perd automatiquement sa bourse d'excellence**.

Conditions d'octroi d'une bourse

Au moment de recevoir leur bourse, les titulaires d'une bourse doivent :

- **Programme de bourses de doctorat en recherche du FRQNT (DE)**
étudier dans un des domaines suivants : aérospatiale, nouvelles technologies de l'information et des communications, nouvelles technologies de la santé, génomique, nanotechnologies.
- **Programme de bourses de doctorat en recherche du FRQSC (DS)**
étudier dans un des domaines suivants : sciences humaines et sociales, arts ou lettres.
- **Programme de bourses de doctorat en recherche (volet 1) du MEESR**
être détenteur d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) émis par le *Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec* (MICC) et d'un permis de séjour d'étudiant émis par les services consulaires canadiens, valide pendant toute la période des études au Québec.
- **Programme de bourses de stage postdoctoral (volet 2) et de court séjour de recherche ou de perfectionnement (volet 3) du MEESR**
être détenteur d'un permis de travail émis par les services consulaires canadiens pour la durée du séjour au Québec.

Période d'entrée en vigueur

L'entrée en vigueur des bourses doit se situer entre **le 1^{er} mai 2017 et le 15 janvier 2018**.

Règle de cumul

Le cumul **n'est pas permis** avec les bourses attribuées par :

- des ministères (comme les bourses d'excellence pour étudiants étrangers du MEESR);
- des agences gouvernementales;
- de organismes subventionnaires des gouvernements canadien et québécois.

Cependant, **il est permis** avec des bourses provenant :

- du secteur privé;
- du gouvernement du pays d'origine;
- d'une université.